



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 738-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX – AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS POUR LA GARDE DE POULES

RÈGLEMENT 33-2013-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013-13 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT, REMORQUAGE ET VITESSE

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 21 mai 2025, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 26 MAI 2025

Me Olivier Pelletier
Greffier